

## L'ACTUALITE INTERNATIONALE

### INTERNATIONAL FEDERATION OF ACCOUNTANTS

#### L'IFAC publie l'édition 2026 de son Manuel des normes internationales de formation

L'IFAC a publié l'édition 2026 du Manuel des normes internationales de formation qui compile l'ensemble des normes IES (*International Education Standards*) 1–8, ainsi que le cadre et le glossaire de soutien, et intègre toutes les normes récemment révisées et mises à jour. Le Manuel 2026 est organisé pour soutenir l'adoption et la mise en œuvre cohérentes des IES, qui établissent les principes, concepts et exigences sous-tendant une formation comptable de haute qualité à l'échelle mondiale.

Cette édition comprend :

- Le Cadre pour les normes internationales de formation, qui définit les concepts fondamentaux pour développer et maintenir la compétence professionnelle.
- Un glossaire des termes, fournissant des définitions essentielles utilisées à travers les normes.
- IES 1 à 6, traitant des exigences d'entrée aux programmes de formation professionnelle en comptabilité et du développement professionnel initial des futurs professionnels comptables.
- IES 7, Développement professionnel continu, établit des exigences pour l'apprentissage tout au long de la vie pour tous les professionnels comptables.
- IES 8, Compétence professionnelle des Associés (*Engagement Partners*), décrit les exigences de compétences des associés chargés des audits des états financiers.
- Les révisions des IES 2, 3, 4 et 6 visent à renforcer la cohérence mondiale dans l'évaluation formelle et à soutenir les besoins émergents en compétences dans des domaines tels que l'éthique et la durabilité.

Ce manuel comprend des normes révisées qui entrent en vigueur le 1er juillet 2026 et remplacent l'édition 2019.

[\*\*Pour en savoir plus cliquez ici\*\*](#)

IFAC - Communiqué de presse – 7 janvier 2026

### CONSEIL INTERNATIONAL DES NORMES D'AUDIT (IAASB)

#### L'IAASB a adopté des amendements à ses normes suite aux révisions de l'IESBA concernant l'utilisation du travail d'experts externes

Ces amendements répondent aux révisions récemment approuvées par l'IESBA de son Code international de déontologie, qui introduisaient, entre autres dispositions, des exigences éthiques explicites pour l'utilisation du travail d'experts externes dans les missions d'audit, d'assurance et de non-assurance. Les mises à jour de l'IAASB reflètent la collaboration et la coordination continues entre l'IAASB et l'IESBA et contribuent à maintenir l'interopérabilité entre les normes IAASB et le code IESBA.

Les amendements ciblés concernent les normes suivantes de l'IAASB :

- **ISA 620, Utilisation du travail d'un expert de l'Auditeur**
- **ISRE 2400 (révisé), Mandats pour examiner les états financiers historiques**
- **ISAE 3000 (révisée), Engagements d'assurance autres que les audits ou les revues d'informations financières historiques**
- **ISRS 4400 (révisé), Procédures convenues Engagements**

[\*\*Pour en savoir plus cliquez ici\*\*](#)

### **L'IAASB organise les mises à jour d'*ISA for LCE***

L'IAASB a développé une approche pour les futures mises à jour de sa Norme internationale d'audit pour les audits des états financiers d'entités moins complexes (ISA pour LCE).

L'approche est détaillée dans une [déclaration d'approche](#) qui établit un mécanisme de mise à jour d'*ISA for LCE*, en insistant sur le fait que ses révisions doivent être :

- Pertinentes dans le contexte de la nature et des circonstances typiques d'un audit d'une entité moins complexe ; et
- Alignées, de manière proportionnelle, avec les exigences et concepts fondamentaux des Normes internationales d'audit.

La déclaration d'approche expose le contexte, le but, le processus, les responsabilités, les résultats et le calendrier pour maintenir à jour *ISA for LCE*. Elle décrit également les étapes que l'IAASB suivra lors de l'élaboration des révisions d'*ISA for LCE* en réponse à de nouvelles normes d'audit ou à des normes d'audit révisées.

[\*\*Pour en savoir plus cliquez ici\*\*](#)

*IAASB - Communiqués de presse – 5 et 7 janvier 2026*

### **CONSEIL INTERNATIONAL DES NORMES DE DEONTOLOGIE (IESBA)**

#### **L'IESBA publie un *snapshot* sur son projet Culture d'entreprise et gouvernance**

À l'heure actuelle, il n'existe pas de référence éthique mondiale complète permettant aux cabinets d'audit d'évaluer leur culture éthique et leurs pratiques de gouvernance. Les parties prenantes ont donc exprimé un soutien clair à l'IESBA pour explorer le développement d'un cadre mondial en complément des exigences existantes du Code IESBA – qui se concentrent principalement sur les exigences individuelles de conduite professionnelle et d'indépendance. Le projet Culture et Gouvernance des Entreprises (Firm Culture and Governance - FCG) répond à cette question d'intérêt général en examinant comment un cadre mondial pourrait aider les cabinets à renforcer les éléments clés qui sous-tendent une forte culture éthique.

[\*\*Pour en savoir plus cliquez ici\*\*](#)

*IESBA - Communiqué de presse – 12 janvier 2026*

## L'ACTUALITE EUROPEENNE

### ACCOUNTANCY EUROPE

#### **Accountancy Europe publie sa Newsletter consacrée aux PME de janvier 2026**

Dans sa Newsletter *SME Update*, ACE revient sur les faits marquants suivants :

- Le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord le 20 novembre 2025 sur la proposition de la Commission européenne visant à harmoniser certaines règles d'insolvabilité des entreprises à l'échelle de l'UE pour encourager l'investissement transfrontalier au sein du marché unique de l'UE. Plusieurs éléments de l'accord final visent à améliorer la position des créanciers dans les procédures d'insolvabilité ; par exemple, des normes harmonisées sur l'évitement des transactions garantiront l'intégrité des actifs commerciaux en cas d'insolvabilité, des règles sur la recherche d'actifs fourniront des outils efficaces aux tribunaux de l'insolvabilité ou aux praticiens de l'insolvabilité pour localiser et récupérer les actifs appartenant à la succession en insolvabilité, et les comités des créanciers protégeront les intérêts de l'ensemble des créanciers dans les procédures complexes d'insolvabilité.

La directive comprend également des outils innovants, comme les procédures dites de «pré-emballage» qui compléteront les régimes nationaux d'insolvabilité par un mécanisme moderne et efficace permettant la vente continue de l'entreprise dans le cadre des procédures de liquidation ; la vente d'une entreprise sur une base d'exploitation continue génère plus de recettes pour tous les créanciers (comparé à un scénario où les actifs du débiteur doivent être vendus morceau par morceau), mais cela contribue aussi à préserver l'emploi en maintenant l'activité opérationnelle.

Le Conseil et le Parlement européen doivent désormais adopter formellement cet accord politique, le vote du Parlement européen en séance plénière étant actuellement attendu pour le 9 mars. La directive entrera en vigueur 20 jours après sa publication dans le Journal officiel de l'UE. Les États membres disposeront alors de 2 ans et 9 mois pour transposer la directive en droit national. A ce jour, aucune version consolidée du texte final convenu n'est disponible.

- Le Parlement européen émet des recommandations pour améliorer l'accès des PME au financement. Ces recommandations mettent l'accent sur la réduction de la charge législative, le déblocage du capital privé et de l'épargne, la réduction des écarts de financement et le renforcement de la compétitivité européenne.
- Chypre prend en charge la présidence tournante du Conseil avec les sujets PME prioritaires.

[\*\*Pour en savoir plus cliquez ici\*\*](#)

*ACE - Communiqué de presse – 12 janvier 2026*